

Aides accordées par l'université

Les points importants pour compléter votre demande, étape par étape

- **Saisie de votre demande :**

Saisissez votre dossier, en suivant attentivement les instructions données, écran par écran. Pour que votre dossier soit validé, vous devez impérativement aller jusqu'au dernier écran.

Attention : en cas de déconnexion accidentelle ou si vous n'allez pas au bout de la procédure, les informations saisies ne seront pas conservées.

Vous pouvez vous faire accompagner par le Bureau vie étudiante pour la saisie en ligne. Des postes informatiques sont disponibles aux guichets d'accueil.

- **Confirmation de dépôt :**

Après la saisie sur la plateforme, vous recevrez une notification de dépôt de dossier sur votre adresse e-mail ainsi qu'un numéro d'anonymat que vous devrez conserver car vous en aurez besoin pour la suite de la procédure.

- **Contrôle de votre dossier :**

Si le dossier est incomplet, les pièces complémentaires vous seront demandées par le Bureau de la vie étudiante sous un délai de 8 jours. Sans ces pièces complémentaires, votre dossier ne sera pas instruit en commission.

- **Examen en commission :**

Après instruction de votre demande, votre dossier complet est examiné anonymement en commission.

Les commissions sont bimensuelles.

- **Notification de décision :**

Vous recevez une notification par e-mail pour venir chercher le courrier de décision au Bureau de la vie étudiante de votre campus.

Aucune information n'est transmise par téléphone.